

Le harcèlement scolaire tue : les propositions de SUD éducation pour lutter contre le harcèlement à l'école

En France, 10% des élèves (soit environ 700 000 élèves) sont victimes de harcèlement. A Mulhouse, le dimanche 24 octobre a eu lieu une marche blanche en la mémoire de Dinah, qui s'est donné la mort le 5 octobre. Dinah est la 19ème victime mortelle du harcèlement scolaire depuis janvier 2021. La mort de Dinah met en lumière une fois de trop l'absence de moyens humains et financiers pour lutter réellement contre le harcèlement scolaire. 25% de l'absentéisme concerne des élèves victimes de harcèlement et un quart d'entre elles envisage le suicide.

Il existe un lien fort entre la présence du harcèlement en milieu scolaire et le climat scolaire. Le code de l'éducation prévoit le droit à une scolarité sans harcèlement. Le site du ministère propose différents outils pour lutter contre le harcèlement : mais sans moyens financiers et humains, cela reste du bricolage et de la communication.

Pour SUD éducation, il est temps que la lutte contre le harcèlement devienne une véritable priorité du ministère. À l'occasion de la journée de lutte contre le harcèlement scolaire, SUD éducation revendique un grand plan de lutte contre le harcèlement fondé sur trois piliers :

- ✓ une allocation substantielle de moyens fléchés pour permettre en particulier des créations de postes en personnels médico-sociaux ;
- ✓ une formation initiale et continue obligatoire dans ce domaine pour permettre aux personnels de détecter les signaux ;
- ✓ une baisse des effectifs par classe et dans les établissements, de manière à améliorer significativement le climat scolaire ;

1. Un manque de personnels médicaux sociaux

À tous les niveaux, les moyens manquent cruellement. Les personnels médico-sociaux manquent dans de nombreuses circonscriptions et de nombreux établissements. Les conditions de travail et le salaire attirent de moins en moins.

Assistant·es de services sociaux

Les assistant·es de services sociaux s'engagent également dans la prévention et la lutte contre les violences et le harcèlement mais avec des moyens très insuffisants. La crise sanitaire a mis en lumière les carences en termes de professionnel·les de santé. Les conditions de travail des ASS se sont dégradées avec une charge de travail aujourd'hui considérable. L'administration va vers une mutualisation des moyens ASS en imposant une affectation non pas sur un établissement mais sur une zone géographique, au détriment des conditions de travail et de la qualité de l'accompagnement social des élèves et de leurs familles. De même, les écoles ne bénéficient pas de l'accompagnement des ASS, obligeant les autres personnels à prendre en charge des missions de service social pour lesquelles ils n'ont pas reçu de formation.

Les infirmières et médecins :

On ne compte ainsi en moyenne qu'un médecin pour 12 000 élèves. Les personnels infirmiers sont très rarement affectés à temps plein dans un établissement scolaire dans le second degré, et couvrent un nombre important d'écoles dans le premier degré. Alors que la santé, y compris mentale, des élèves s'est fortement dégradée depuis le début de la crise sanitaire, le ministère refuse de donner les moyens au service public de l'éducation pour veiller à la santé des élèves scolarisé·es

SUD éducation revendique :

Des personnels médicaux-sociaux en nombre suffisant

- ✓ **1 infirmerie ouverte sur tout le temps scolaire dans chaque établissement avec la présence d'au moins un personnel infirmier titulaire. Cela permet aussi du temps pour des interventions en classe, des concertations et de la co-animation avec des professeur·es et les CPE.**
- ✓ **1 Assistant·e de Service Sociaux à temps plein dans chaque établissement et leur déploiement dans le premier degré.**
- ✓ **Le renforcement de la médecine scolaire avec des visites obligatoires pour tous·tes les élèves.**
- ✓ **Le renforcement des CMP et de l'équipe paramédicale de prévention et de dépistage (orthophonie, psychomotricité, psychologie, ophtalmologie...)**

Des PsyÉN en nombre suffisant

- ✓ **1 PsyÉN pour 400 élèves au maximum.**

2. Rendre obligatoire la formation initiale et continue sur le harcèlement scolaire

Il existe désormais des référent·es académiques, qui sont en mesure d'organiser des formations. Il en existe actuellement 335. Les élèves, quant à eux et elles, peuvent être formé·es pour devenir des ambassadeurs et ambassadrices et lutter contre le harcèlement. Il n'existe cependant que 10 000 ambassadeurs·rices sur les millions d'élèves scolarisé·es alors que tous les établissements devraient en avoir. Chacun·e des élèves devrait être formé·e et sensibilisé·e au harcèlement.

Depuis la rentrée 2021, un programme de lutte contre le harcèlement PHARE (pour Programme de lutte contre le HARcèlement à l'École) concerne tous les établissements et les écoles.

Voici les préconisations du programme :

- *Tous les établissements doivent se doter d'ambassadeurs "non au harcèlement"*
- *Dans tous les établissements, les comités d'éducation à la santé, la citoyenneté et l'environnement sont mobilisés sur la question de la prévention du harcèlement, afin de dresser un état des lieux propre à chacun et de déterminer un plan d'action*
- *Les instances de démocratie scolaire – conseils de vie collégienne, conseils de vie lycéenne – sont également, partout, invitées à s'emparer du sujet*
- *Les écoles et établissements doivent constituer une équipe pluri-catégorielle, qui sera formée à la prise en charge spécifique du harcèlement, et des modules en ligne seront mis à disposition des élèves*
- *Les parents sont associés à cette démarche à travers des ateliers*

Pour mettre en œuvre ces objectifs louables, SUD éducation revendique une formation de tous les personnels et un temps de concertation entre collègues.

- En effet, il ne s'agit pas de faire en sorte que les enseignant·es soient pleinement responsables de la gestion et de la résolution des situations de harcèlement. En revanche, il est indispensable que tous les personnels en lien direct avec les élèves soient en mesure de détecter les signaux du harcèlement et aient pleine connaissance des procédures à suivre pour leur donner suite.
- D'autre part, la lutte contre le harcèlement doit relever de dynamiques professionnelles collectives aux sein des établissements. À ce titre, il faut du temps et de la concertation pour échanger entre collègues, construire des projets et améliorer le climat scolaire. La banalisation de demi-journées pour permettre aux équipes de construire de tels projets, à l'occasion notamment du 18 novembre, journée de lutte contre le harcèlement à l'école, peut être à ce titre un levier pertinent.

3. Des élèves entassés·es dans des classes et des établissements scolaires

Une condition indispensable pour prévenir au mieux le harcèlement scolaire est d'avoir des conditions d'étude sereines pour les élèves. Mais au lieu d'investir dans l'éducation nationale, JM Blanquer ne cesse de réduire le budget de l'éducation nationale. Il vient de rendre 75 millions d'euros après avoir économisé plus de 600 millions en 2020. Dans le second degré, dans un contexte de hausse démographique, on en est 8 000 suppressions de postes. Le bien-être des élèves ne semble pas être une priorité pour le ministre qui ne cesse de supprimer des postes et de réduire le budget de l'éducation nationale. SUD éducation réclame un plan d'urgence pour l'éducation, prévoyant des recrutements importants afin de diminuer les effectifs en classe, un accent mis sur la formation continue des personnels, et des moyens matériels permettant une mise à niveau du bâtis scolaire.

SUD éducation revendique :

1. Des moyens en personnels

Limiter les effectifs par classe avec au collège :

- ✓ 20 élèves maximum en collège ordinaire, 16 en éducation prioritaire, 12 en SEGPA.
- ✓ des dédoublements nationaux sur la moitié des horaires d'enseignement dans toutes les matières.

Des Vies scolaires renforcées

- ✓ Au moins 1 CPE dans tous les collèges quel que soit le nombre d'élèves
- ✓ 1 CPE pour 120 élèves dans les collèges ordinaires et 1 pour 100 en éducation prioritaire.
- ✓ En plus du CPE, 1 personnel de vie scolaire pour 50 élèves en collège ordinaire et 2 pour 50 en éducation prioritaire.

2. Un réseau de service public à taille humaine et égalitaire

Une taille des collèges limitée avec des collèges de 400 élèves maximum ; la fin des regroupements d'établissements dans des cités scolaires de taille trop importante pour assurer un suivi correct des élèves.